

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12
Présents : 9
Votants : 10

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le Jeudi 23 Mars à 19h30

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

16 mars 2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, S. MONNIER, F. VIEL, JM BODIER, D. ZIETEK, V. LERMITE, L. MULLER, D. PAITEL,

Absent : JM JARRET, A. HUET,

Absent représenté : C. TRIHAN pouvoir à L. MULLER

Délib 23/03 n°1

Objet : Affectation des résultats 2022 sur 2023 pour l'ensemble des budgets

Après s'être fait présenter les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022 concernant les différents budgets, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **décide d'affecter** les résultats sur les budgets primitifs 2023 de la façon suivante :

COMMERCE BOULANGERIE

CA 2022

Résultat fonctionnement : excédent de 6 828.89 €

Résultat investissement : déficit de 3 588.23 €

Affectation de résultat de 6 828.89 € sur le BP 2023

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 3 589 €

Report en section de fonctionnement art 002 : 3 239.89 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

CA 2022

Résultat d'exploitation : excédent de 60 654.48 €

Résultat investissement : excédent de 3 798.13 €

Affectation de résultat de 60 654.48 € sur le BP 2023

Report en section d'exploitation art 002 : 14 654.48 €

Excédent d'exploitation capitalisé art 1068 : 46 000 €

COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

CA 2022

Résultat fonctionnement : excédent de 171 416.08 €
Résultat investissement : Excédent de 44 631.95 €

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Affiché le
ID : 035-213503162-20230323-2303DELIB2-DE

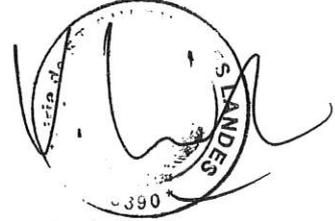
Affectation de résultat de 171 416.08 € sur le BP 2023

Excédent de fonctionnement capitalisé art 1068 : 121 416.08 €
Report en section de fonctionnement art 002 : 50 000 €

Fait et délibéré le 23 mars 2023

Le Maire,

Victor LERMITE



Secrétaire de séance : Lucie Muller

Pour extrait certifié conforme, le registre dûment signé

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Lucie Muller, the secretary of the meeting.